

FORMULAIRE DE RESERVATION DE LA MAISON DES COMMUNAUTES 2024

Service vie associative et des sports - tél. : 41 30 36 - courriel : vie-associative@ville-dumbea.nc

Toute demande de réservation de la Maison des Communautés doit être faite au moins 30 jours avant la date souhaitée.

Après règlement à la régie recettes de l'Hôtel de Ville de Dumbéa, les clés des infrastructures vous seront transmises par le service de la vie associative et des sports, la veille de la date de réservation ou le vendredi pour une réservation le week-end.

DATE DE LA DEMANDE : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

N° DE TEL (MOBILIS/FIXE): _____

COURRIEL : _____

DATE DE RESERVATION : _____ **HEURE :** _____

OBJET DE LA RESERVATION _____

INFRASTRUCTURES SOUHAITEES :

Les tarifs des prestations sont fixés par la délibération n°2023/282 du 14 décembre 2023 fixant le tarif des redevances et des divers droits municipaux pour l'année 2024. Les tarifs sont téléchargeables sur le site internet de la Ville : www.ville-dumbea.nc

UTILISATION DE LA MAISON DES COMMUNAUTES ET DES ASSOCIATIONS			
Association de la commune	<input type="checkbox"/>	Gratuité	
Particuliers de Dumbéa	<input type="checkbox"/>	24.000 F / jour maximum 250 personnes	
Autres particuliers Associations extérieures à la commune Prestataires (int/ext) et collectivités	<input type="checkbox"/>	36.000 F/ jour maximum 250 personnes	
Services municipaux, établissements publics, CVL et établissements scolaires de Dumbéa	<input type="checkbox"/>	Gratuité	
Patentés ou privés	<input type="checkbox"/>	6.000 F/heure (répétitions et ateliers)	
Associations extérieures à la commune (2h par semaine maximum)	<input type="checkbox"/>	Répétitions ou ateliers non commerciaux de 2h/semaine maximum	1.300 F/ heure
Association sous convention avec la Ville	<input type="checkbox"/>	Répétitions ou ateliers non commerciaux Par créneaux de 2h/semaine	500 F/h ou 2 représentations gratuites pour la Ville (par créneaux de 2h sur l'année)

Montant à payer à la régie	Chèque de caution
somme F	somme 100.000 F
date :2023	date : 2023
signature de la régie	signature de la régie
soit : chèque(banque) ... N°.....	soit : chèque(banque) ... N°.....

L'astreinte DDP (tél. : 84 02 57) s'occupe des installations techniques (pose de coffret électrique / point d'eau), elle assure, également, les permanences les week-end en cas de problèmes techniques.

Pour toute utilisation de la Maison des Communautés, un chèque de caution de 100.000F et une attestation d'assurance en Responsabilité civile seront demandés. Pour toute réservation, le montant est dû. Si la réservation est annulée, pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation.

▲ **Obligations légales relatives à la vie privée :**

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable du traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins d'assurer la gestion exclusive des demandes d'utilisation de la Maison des communautés et des associations en cas d'évènements, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service, et sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service de la vie associative, animations et sport de la Ville de Dumbéa. Ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : www.ville-dumbea.nc

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr